

**Compagnie d'Assurances Générales l'HELVÉTIA**  
**Allgemeine Versicherungs-Gesellschaft HELVETIA**  
**General Insurance Company HELVETIA, Limited**

**ST-GALL / ST. GALLEN**

**(SUISSE / SCHWEIZ / SWITZERLAND)**

Fondée en 1858 / Gegründet 1858 / Estd. 1858

|   | Francs suisses<br>Schweizerfranken<br>Swiss francs |
|---|--|
| Capital social / Aktienkapital / Share Capital :      | 10.000.000   |
| Moyens de garantie / Garantiemittel / Guarantee Funds | 81.579.865   |
| Primes brutes / Bruttoprämien / Gross Premiums 1959 : | 64.497.634   |

**Assurances transports et réassurances**

**Transportversicherungen und Rückversicherungen**

**Marine Insurance and Reinsurance**



L'OVOMALTINE contient toutes les substances constructives naturelles qui sont nécessaires à l'organisme: extrait de malt (orge germée), lait complet, œufs et levure nutritive. Ces précieux composants sont traités selon un procédé de fabrication des plus modernes et qui les ménage au maximum.

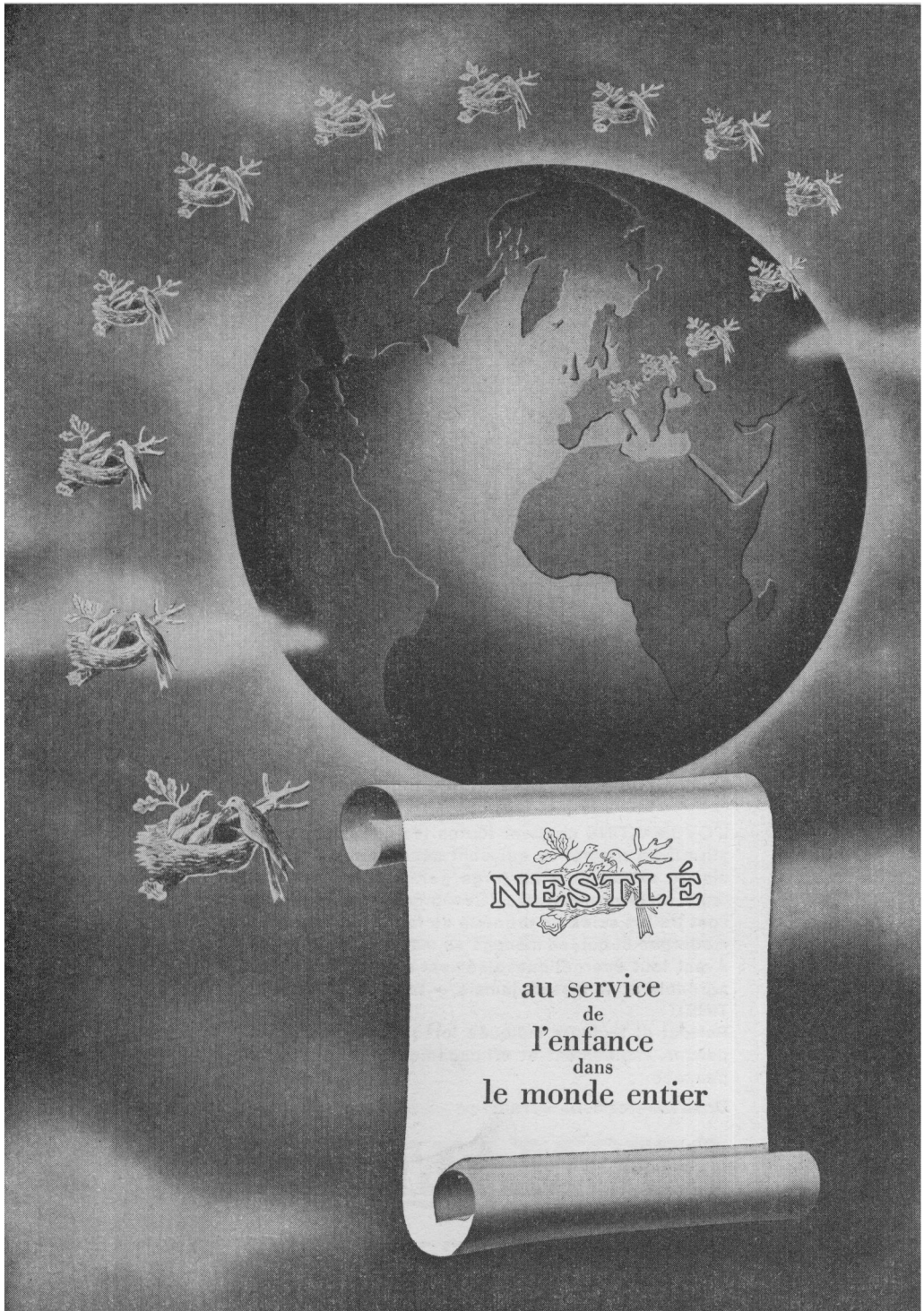
Avant tout énergétique, aisément digestible, de goût agréable et ne lassant jamais, — telle est l'OVOMALTINE!

Partout et toujours indiquée lorsqu'il s'agit de compenser, rapidement et efficacement, les forces dépensées.

Dr A. Wander S.A., Berne

# OVOMALTINE

donne des forces

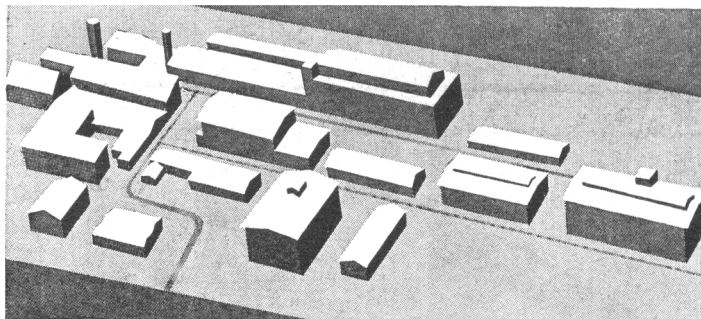


NESTLÉ

au service  
de  
l'enfance  
dans  
le monde entier

---

# spécialités pharmaceutiques produits chimiques



CILAG-CHIMIE Société Anonyme Schaffhouse / Suisse

---

**T**oujours à la pointe de  
l'actualité mondiale,  
**L'illustré et Pour Tous**  
renseignent  
objectivement par le texte  
et par l'image

Demandez les numéros  
gratuits à l'essai aux  
Editions de l'illustré S. A.  
1, Galerie Benjamin-Constant  
Lausanne



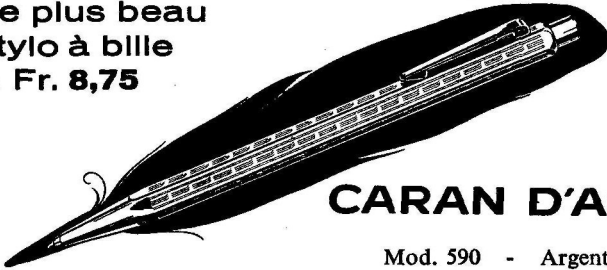
# Robuden

PHARM  
ROBAPHARM

Robapharm Bâle

L'opothérapie de l'ulcère gastrique et duodénal

Le plus beau  
stylo à bille  
à Fr. 8,75



## CARAN D'ACHE

Mod. 590 - Argenté 16 microns

# HUGUENIN

*Médailleurs depuis 1868*

**LE LOCLE**

Suisse

*Insignes, Médailles, Plaquettes  
en exécution artistique*



# LOUIS DUPONT

Entreprises sanitaires

Ferblanterie et Couverture

GENÈVE

Tél. 24 32 83

# LABORATOIRES VIFOR

S. A.



PRODUITS PHARMACEUTIQUES

GENÈVE (SUISSE)

# SAPOS S. A.

Spécialités  
pharmaceutiques



RUE GUSTAVE-MOYNIER 5

Pour Tous Vos Voyages  
**WAGONS-LITS//COOK**



**383**  
**AGENCES**  
à votre Service

Tous billets  
train, avion, bateau, car

Assurances - Change - Expéditions

Demandez nos brochures

# *Precisa*

Ein Produkt schweiz.  
Präzisionsarbeit



## ERNST JOST AG

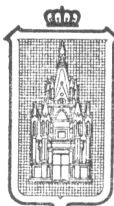
Zürich Sihlstr. 1 Tel. (051) 27 23 10



Pour leurs conférences, ils  
se réunissent toujours au

**Buffet de la Gare à Berne**

F. E. KRÄHENBÜHL  
Téléphone 2 34 21



**HÔTEL  
RICHMOND**

GENÈVE

Nouvelle aile de luxe  
Salles de réunions  
Grill-Bar *Le Gentilhomme*  
Apéritif et dîner dansants

Tél. 32 71 20

*Famille Armleder  
depuis 1875*

**Séra  
Vaccins  
Diagnostica  
Spécialités  
pharmaceutiques**



**Institut Sérothérapique  
et Vaccinal Suisse Berne**

**FERBLANTERIE  
APPAREILLAGE  
CUIVRERIE  
EAU ET GAZ  
TOITURE**



**PIERRE PASTORE**

GENÈVE

12, RUE DE BERNE

TÉL. 32 48 41

**Institut Minerva** *Zurich*

Préparation à  
l'Université et  
l'Ecole Polytechnique

Section commerciale  
Cours pour  
aides-médecins

*EXTRAIT DES STATUTS*  
*DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE*  
*(adoptés le 25 septembre 1952)*

---

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), fondé à Genève en 1863, consacré par les Conventions de Genève et par les Conférences internationales de la Croix-Rouge, est une institution indépendante ayant son statut propre.

Il est partie constitutive de la Croix-Rouge internationale <sup>1</sup>.

ART. 2. — En tant qu'association régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse, le CICR possède la personnalité civile.

ART. 3. — Le CICR a son siège à Genève.

Il a pour emblème la croix rouge sur fond blanc. Sa devise est « *Inter arma caritas* ».

ART. 4. — Le CICR a, notamment, pour rôle :

- a) de maintenir les principes fondamentaux et permanents de la Croix-Rouge, à savoir : l'impartialité, une action indépendante de toute considération raciale, politique, confessionnelle ou économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ;
- b) de reconnaître toute Société nationale de la Croix-Rouge nouvellement créée ou reconstituée et répondant aux conditions de reconnaissance en vigueur, et de notifier cette reconnaissance aux autres Sociétés nationales ;
- c) d'assumer les tâches qui lui sont reconnues par les Conventions de Genève, de travailler à l'application fidèle de ces Conventions et de recevoir toute plainte au sujet de violations alléguées des Conventions humanitaires ;
- d) d'agir, en sa qualité d'institution neutre, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs ; de s'employer en tout temps à ce que les victimes militaires et civiles desdits conflits et de leurs suites directes reçoivent protection et assistance, et de servir, sur le plan humanitaire, d'intermédiaire entre les parties ;
- e) de contribuer, en vue desdits conflits, à la préparation et au développement du personnel et du matériel sanitaires, en collaboration avec les organisations de la Croix-Rouge et les Services de santé militaires et autres autorités compétentes ;
- f) de travailler au perfectionnement du droit international humanitaire, à la compréhension et la diffusion des Conventions de Genève et d'en préparer les développements éventuels ;
- g) d'assumer les mandats qui lui sont confiés par les Conférences internationales de la Croix-Rouge.

Le CICR peut en outre prendre toute initiative humanitaire qui entre dans son rôle d'institution spécifiquement neutre et indépendante et étudier toute question dont l'examen par une telle institution s'impose.

ART. 6 (alinéa premier). — Le CICR se recrute par cooptation parmi les citoyens suisses. Le nombre de ses membres ne peut dépasser vingt-cinq.

---

La Croix-Rouge internationale comprend les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. L'expression « Sociétés nationales de la Croix-Rouge » couvre également les Sociétés du Croissant-Rouge et la Société du Lion et Soleil Rouges.



## ADRESSES DES COMITÉS CENTRAUX

- AFGHANISTAN — Croissant-Rouge afghan, *Kaboul*.
- ALBANIE — Croix-Rouge albanaise, 35, *Rruga e Barrikadavet, Tirana*.
- ALLEMAGNE (République fédérale) — Croix-Rouge allemande dans la République fédérale, 71, *Friedrich-Ebert-Allee, Bonn*.
- ALLEMAGNE (République démocratique) — Croix-Rouge allemande dans la République démocratique, 2, *Kaizerstrasse, Dresde*.
- RÉPUBLIQUE ARABE UNIE — Croissant-Rouge de la République Arabe Unie, rue Ramsès, 34, *Le Caire*.
- ARGENTINE — Croix-Rouge argentine, Yrigoyen 2068 (R. 72), *Buenos Aires*.
- AUSTRALIE — Croix-Rouge australienne, 122-123, *Flinders Street, Melbourne*.
- AUTRICHE — Croix-Rouge autrichienne, 3, *Gusshausstrasse, Vienne IV*.
- BELGIQUE — Croix-Rouge de Belgique, 98, *Chaussée de Veurgat, Bruxelles*.
- BIRMANIE — Croix-Rouge de Birmanie, *Strand Road, 42, Rangoon*.
- BOLIVIE — Croix-Rouge bolivienne, 135, *Avenue Simon-Bolívar 136, La Paz*.
- BRÉSIL — Croix-Rouge brésilienne, *Praca da Cruz Vermelha, 10-12, Rio de Janeiro*.
- BULGARIE — Conseil central de la Croix-Rouge bulgare, 1, *boul. S.S. Biruzov, Sofia*.
- CANADA — Croix-Rouge canadienne, 95, *Wellesley Street East, Toronto, 5*.
- CEYLAN — Croix-Rouge de Ceylan, 106, *Turret Road, Colombo VII*.
- CHILI — Croix-Rouge chilienne, *Avenida Santa Maria, 0150 Correo, 15, Casilla 246. V., Santiago de Chile*.
- CHINE — Croix-Rouge chinoise, 22 *Kammein Hutung, Pékin*.
- COLOMBIE — Croix-Rouge colombienne, *Carrera, 7 No.34-65, Apartado nacional 1110, Bogota*.
- CORÉE (République de) — Croix-Rouge de la République de Corée, 32-3 *Ka Nam San Dong, Séoul*.
- CORÉE (République démocratique de) — Croix-Rouge de la République démocratique populaire de Corée, *Pyongyang*.
- COSTA-RICA — Croix-Rouge costaricienne, *Calle 5<sup>a</sup> Sur Apartado 1025, San José*.
- CUBA — Croix-Rouge cubaine, *Ignacio Agramonte, 461, La Havane*.
- DANEMARK — Croix-Rouge danoise, *Platanvej 22, Copenhagen V*.
- RÉPUBLIQUE DOMINICAINE — Croix-Rouge dominicaine, *Calle Galvan, 24, Apartado 1288 Ciudad Trujillo*.
- ÉQUATEUR — Croix-Rouge équatorienne, *Avenida Colombia y Elizalde, 118, Quito*.
- ESPAGNE — Croix-Rouge espagnole, *Eduardo Dato, 16, Madrid 10*.
- ÉTATS-UNIS — Croix-Rouge américaine, *National Headquarters, 17th and D. Streets, N.W., Washington 6, D.C.*
- ÉTHIOPIE — Croix-Rouge éthiopienne, *P.O. Box 195, Addis-Abebba*.
- FINLANDE — Croix-Rouge de Finlande, *Tehtaankatu I A, Helsinki*.
- FRANCE — Croix-Rouge française, 17, *rue Quentin-Bauchart Paris (8<sup>e</sup>)*.
- GHANA — Croix-Rouge du Ghana, *P.O. Box 835, Accra*.
- GRANDE-BRETAGNE — Croix-Rouge britannique, 14 *Grosvenor Crescent, Londres, S.W.1*.
- GRÈCE — Croix-Rouge hellénique, *rue Lycavitou, 1, Athènes*.
- GUATÉMALA — Croix-Rouge du Guatemala, 4a. *C11-42, Zona No. 1, Guatemala*.
- HAÏTI — Croix-Rouge haïtienne, *rue Férou, Port-au-Prince*.
- HONDURAS — Croix-Rouge de Honduras, *Calle Henry-Dunant, Tegucigalpa*.
- HONGRIE — Croix-Rouge hongroise, *Arany Janos utca, 31, Budapest V*.
- INDE — Croix-Rouge de l'Inde, *Red Cross Road, New Delhi, 2*.
- INDONÉSIE — Croix-Rouge indonésienne, *Tanah Abang Barat, 86, Djakarta*.
- IRAK — Croissant-Rouge de l'Irak, *Bagdad*.
- IRAN — Société du Lion et Soleil Rouges de l'Iran, *Avenue Ark, Téhéran*.
- IRLANDE — Croix-Rouge irlandaise, 25 *Westland Row, Dublin*.
- ISLANDE — Croix-Rouge islandaise, *Thorvaldsens-straeti, 6, Reykjavik*.
- ITALIE — Croix-Rouge italienne, 12, *Via Toscana, Rome*.
- JAPON — Croix-Rouge du Japon, 5, *Shiba Park, Minato-Ku, Tokio*.
- JORDANIE — Croissant-Rouge jordanien, *Amman*.
- LAOS — Croix-Rouge lao, *Vientiane*.
- LIBAN — Croix-Rouge libanaise, *rue du Général-Spears, Beyrouth*.
- LIBÉRIA — Croix-Rouge du Libéria, *Camp Johnson Road, Monrovia*.
- LIBYE — Croissant-Rouge libyen, *Gasser Hamed Str. 14, P.O.B. 239, Benghazi*.
- LIECHTENSTEIN — Croix-Rouge du Liechtenstein, *Vaduz*.
- LUXEMBOURG — Croix-Rouge luxembourgeoise, *Parc de la Ville, Luxembourg*.
- MAROC — Croissant-Rouge marocain, *rue Calmette, Rabat*.
- MEXIQUE — Croix-Rouge mexicaine, *Sinaloa, N° 20, 4<sup>e</sup> piso Mexico DF*.
- MONACO — Croix-Rouge monégasque, *Quai des Etats-Unis Monaco*.
- MONGOLIE (République populaire de) — Croix-Rouge de la République populaire de Mongolie, 26, *Nairamdal Gudamg, Oulan-Bator*.
- NICARAGUA — Croix-Rouge du Nicaragua, 12, *Avenida Noroeste, Managua D.N.C.A.*
- NORVÈGE — Croix-Rouge de Norvège, *Parkveien, 38B, Oslo*.
- NOUVELLE-ZÉLANDE — Croix-Rouge néo-zélandaise, 61, *Dixon Street, Wellington C.I.*
- PAKISTAN — Croix-Rouge du Pakistan, *Frere Street, Karachi 4*.
- PANAMA — Croix-Rouge de Panama, *Panama*.
- PARAGUAY — Croix-Rouge paraguayenne, *Calle André Barbero y Artigas, Asuncion*.
- PAYS-BAS — Croix-Rouge néerlandaise, 27, *Prinsessegracht, La Haye*.
- PÉROU — Croix-Rouge péruvienne, *Tarapaca 881, Lima*.
- PHILIPPINES — Croix-Rouge philippine, 600 *Isaak Peral Street, P.O. Box 280, Manille*.
- POLOGNE — Croix-Rouge polonaise, *Mokotowska, 14, Varsovie*.
- PORTUGAL — Croix-Rouge portugaise, *Secrétariat général, Jardim 9 de Abril, 1, Lisbonne*.
- ROUMANIE — Croix-Rouge de la République populaire roumaine, *Strada Biserica Amzei, 29, Bucarest*.
- SAINT-MARIN — Croix-Rouge de Saint-Marin, *Saint-Marin*.
- SALVADOR — Croix-Rouge du Salvador, 3<sup>a</sup>, *Avenida Norte y 3<sup>a</sup>, Calle Poniente, San Salvador*.
- SOUDAN — Croissant-Rouge soudanais, *P.O. Box 235, Khartoum*.
- SUÈDE — Croix-Rouge suédoise, *Artillerigatan, 6, Stockholm 14*.
- SUISSE — Croix-Rouge suisse, *Taubenstrasse, 8, Berne*.
- TCHÉCOSLOVAQUIE — Croix-Rouge tchécoslovaque, *Thunovska, 18, Prague III*.
- THAÏLANDE — Croix-Rouge thaïlandaise, *King Chulalongkorn Memorial Hospital, Bangkok*.
- TUNISIE — Croissant-Rouge tunisien, 1, *avenue de Carthage, Tunis*.
- TURQUIE — Société du Croissant-Rouge turc, *Yenisehir, Ankara*.
- UNION SUD-AFRICAINE — Croix-Rouge sud-africaine, *Barclay's Bank Building, 14 Holland Street, Johannesburg*.
- U.R.S.S. — Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'U.R.S.S. *Kouznetsky Most, 18/7, Moscou*.
- URUGUAY — Croix-Rouge uruguayenne, *Avenida 8 de Octubre 2990, Montevideo*.
- VENEZUELA — Croix-Rouge vénézuélienne, *Avenida de Andrés Bello, No. 4, Caracas*.
- VIETNAM (République du) — Croix-Rouge de la République du Vietnam, *rue Hong Thap Tu, N° 201, Saigon*.
- VIETNAM (République démocratique du) — Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam, 68, *rue Ba-Triez, Hanoi*.
- YUGOSLAVIE — Croix-Rouge yougoslave, *Simina ulica broj, 19, Belgrade*.